



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Service Eau, Environnement et Forêt

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
COMPLÉMENTAIRE**

**au titre de l'article L.214-3
du code de l'environnement,
à l'arrêté préfectoral du 11 juin 2012 relatif
au système d'assainissement de
l'agglomération d'assainissement de
« Cournon »**

La Préfète du PUY-DE-DÔME
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la directive 91/271/CEE du 21 mai 1991 relative au traitement des "Eaux Résiduaires Urbaines" ;

VU la directive 2000/60/CE du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau et imposant le bon état écologique des masses d'eau pour 2015 ;

VU la directive 2006/11/CE du 15 février 2006 concernant la pollution causée par certaines substances dangereuses déversées dans le milieu aquatique de la Communauté Européenne ;

VU la directive 2008/105/CE du 16 décembre 2008 établissant des normes de qualité environnementale ;

VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.214-1 à L.214-6, R.211-11-1 à R.211-11-3, R.211-25 à R.211-47, R.214-1, R.214-6 à 56 et L.181-14 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.1311-1 et L.1331-1 à L.1331-16 ;

VU le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne ;

VU le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Allier-Aval, approuvé par arrêté inter-préfectoral en date du 13 novembre 2015 ;

VU l'arrêté ministériel du 20 avril 2005 pris en application des articles R.211-11-1 et R.211-11-2 du code de l'environnement relatif au programme national d'action contre la pollution des milieux aquatiques par certaines substances dangereuses ;

VU l'arrêté ministériel du 31 janvier 2008 relatif au registre et à la déclaration annuelle des émissions polluantes et des déchets ;

VU l'arrêté ministériel du 25 janvier 2010, modifié par arrêté du 27 juillet 2015, relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface pris en application des articles R.212-10, R.212-11 et R.212-18 du code de l'environnement ;

VU l'arrêté ministériel du 2 août 2010 relatif à l'utilisation d'eaux issues du traitement d'épuration des eaux résiduaires urbaines pour l'irrigation de cultures ou d'espaces verts ;

VU l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO₅ ;

VU l'arrêté préfectoral d'autorisation n°12/01215 du 11 juin 2012 relatif au système d'assainissement de l'agglomération d'assainissement de Cournon ;

VU l'arrêté préfectoral complémentaire du 27 juin 2017 définissant les modalités de la nouvelle campagne de recherche et réductions des micropolluants dans les eaux brutes et les eaux traitées ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme ;

ARRETE

TITRE I : OBJET DE L'AUTORISATION

Article 1 : Objet de l'autorisation

Le présent arrêté préfectoral complémentaire à l'arrêté d'autorisation du 11 juin 2012 sus-visé, a pour objet de définir la liste actuelle des déversoirs d'orages présent sur le réseau de collecte du système d'assainissement.

Article 2 : Modifications

La liste des déversoirs d'orages présente dans l'annexe 3 de l'arrêté du 11 juin 2012 est remplacée par la liste suivante :

N°	Identifiant	Commune	Localisation	Coordonnées Lambert 93		Charge de temps sec	Milieu récepteur
				X	Y	kgDBO ₅	
1	DO-CHA01 (INT13)	Chanonat	Route du Crest	707894	6510427		Auzon
2	DO-CHA02	Chanonat	RD52/Route d'Opme	707359	6510652		
3	DO-CHA03	Chanonat	Rue de la Fondette	707422	6510248		Auzon
4	DO-CHA04 (INT14)	Chanonat	Rue de la Fondette/Rue Guillaume Autier	707517	6510226		Auzon

N°	Identifiant	Commune	Localisation	Coordonnées Lambert 93		Charge de temps sec kgDBO ₅	Milieu récepteur
				X	Y		
5	DO-CHA05 (INT15)	Chanonat	Rue de la Fondette/Rue Guillaume Autier	707519	6510229		Auzon
6	DO-CHA06	Chanonat	Rue du Chabris	707376	6510260		Auzon
7	DO-CHA07	Chanonat	Jussat – Chemin des Roussilles	708550	6511352		Rase Auzon
8	DO-CHA08 (INT12)	Chanonat	Jussat – Chemin des Roussilles	708568	6511274		Rase Auzon
9	DO-COU01	Cournon d'Auvergne	Boulevard Joliot Curie Rond Point Robert Huguet	716465	6516299	120 < < 600	Rase du Chemin de la Motte Allier
10	DO-COU02	Cournon d'Auvergne	PR des Toulait Allée des Sports	716724	6515908	120 < < 600	Allier
11	DO-COU03	Cournon d'Auvergne	Avenue du Pont/Avenue Georges Clémenceau	716015	6515099	<120	Allier
12	DO-COU04	Cournon d'Auvergne	Avenue Georges Clémenceau	715995	6515083	120 < < 600	Allier
13	DO-COU05	Cournon d'Auvergne	Avenue de la Libération/Impasse Beau Soleil	715003	6515111	120 < < 600	Auzon
14	DO-COU06	Cournon d'Auvergne	28 Avenue de la Libération Rue Vercingétorix	714997	6515086	<120	Auzon
15	DO-COU07	Cournon d'Auvergne	Avenue de la Libération/Rue du Sancy	714977	6515086	<12	Auzon
16	DO-COU08	Cournon d'Auvergne	38 Avenue de la Libération	714942	6514892	<12	Auzon
17	DO-COU09	Cournon d'Auvergne	1 ^{ère} Impasse des Garennes	716452	6514515	<12	Allier
18	DO-COU10	Cournon d'Auvergne	Rond Point Avenue de l'Allier/Avenue Edouard Hériot	716190	6515610	120 < < 600	Allier
19	DO-COU11	Cournon d'Auvergne	Rond Point Avenue de l'Allier/Avenue Edouard Hériot	716226	6515601	120 < < 600	Allier
20	DO-COU12	Cournon d'Auvergne	55 Avenue du Pont	716147	6515053	<120	Allier
21	DO-COU13	Cournon d'Auvergne	Boulevard Emile Roux	716670	6515276	120 < < 600	Allier
22	DO-COU14	Cournon d'Auvergne	16 Rue Pierre Bérégovoy	716157	6515779	<120	Allier
23	DO-COU15	Cournon d'Auvergne	21 Rue du Lac	715233	6515158	<120	Auzon
24	DO-COU16	Cournon d'Auvergne	Rue de la Trioulère Cimetière de la Motte	716030	6516476	120 < < 600	Allier
25	DO-COU17	Cournon d'Auvergne	85 Avenue de Lempdes	715779	6516452	<120	Allier
26	DO-COU18	Cournon d'Auvergne	83 Avenue de Lempdes	715768	6516437	<120	Allier
27	DO-COU19	Cournon d'Auvergne	64 Avenue de Lempdes	715739	6516369	<120	Allier
28	DO-COU20	Cournon d'Auvergne	29 Rue des Vergers	715553	6516414	<120	Allier

N°	Identifiant	Commune	Localisation	Coordonnées Lambert 93		Charge de temps sec	Milieu récepteur
				X	Y	kgDBO ₅	
29	DO-COU21	Cournon d'Auvergne	64 Rue des Vergers	715794	6516716	<120	Allier
30	DO-COU22	Cournon d'Auvergne	PR Verlaine	716832	6515261	120 < < 600	Allier
31	DO-LRB01 (INT09)	La Roche Blanche	Sous les Plats (sous la Clinique de l'Auzon)	710662	6511108	96	Auzon
32	DO-LRB02	La Roche Blanche	Sous les Plats (Clinique de l'Auzon)	710661	6511141	96	Le Béal Auzon
33	DO-LRB03	La Roche Blanche	Sur les Malys	710231	6511117	<12	Auzon
34	DO-LRB04 (INT11)	La Roche Blanche	L'Etrade	709862	6510966	21	Auzon
35	DO-LRB05	La Roche Blanche	Avenue du Général de Gaulle/Impasse de la Prairie	710656	6511383	96	Auzon
36	DO-LRB06	La Roche Blanche	Avenue de la République/Rue des Peyrouses	710086	6511701	20	Auzon
37	DO-LRB07	La Roche Blanche	Avenue de la République	710046	6512341	19	Rase du Stade Rase de Sarliève
38	DO-LRB08	La Roche Blanche	Avenue de la République	710006	6512338	19	Rase du Stade Rase de Sarliève
39	DO-LRB09	La Roche Blanche	Gergovie Rue de la Cure/Impasse du Chauffour	709887	6512538	<12	Rase du Stade Rase de Sarliève
40	DO-LRB10	La Roche Blanche	Gergovie Rue Vercingétorix/Rue de Jussat	709820	6512567	<12	Rase du Stade Rase de Sarliève
41	DO-LRB11	La Roche Blanche	Gergovie Rue Vercingétorix/Eglise	709815	6512577	<12	Rase du Stade Rase de Sarliève
42	DO-LRB12	La Roche Blanche	Gergovie Place St Jean	709800	6512596	<12	Rase du Stade Rase de Sarliève
43	DO-LRB13	La Roche Blanche	Gergovie Rue Vercingétorix/Rue de la Cote	709794	6512617	<12	Rase du Stade Rase de Sarliève
44	DO-LRB14	La Roche Blanche	Gergovie Place de l'Ormeau	709766	6512663	<12	Rase du Stade Rase de Sarliève

N°	Identifiant	Commune	Localisation	Coordonnées Lambert 93		Charge de temps sec kgDBO ₅	Milieu récepteur
				X	Y		
45	DO-LRB15	La Roche Blanche	La Novialle Trop-plein du PR de La Novialle	712224	6512808	24	Rase de Sarliève
46	DO-LRB16 (INT09bis)	La Roche Blanche	Trop-plein du bassin d'orage	711217	6510952	>600	Auzon
47	DO-LRN01	La Roche Noire	Carrefour RD1/RD4 (SIVOM de l'Albaret)	717207	6512744	45	Allier
48	DO-LRN02	La Roche Noire	Chemin de la Planèze Trop-plein du PR de La Planèze	717548	6511905	5	Rase Allier
49	DO-CEN01 (INT03)	Le Cendre	30 Avenue du Stade	714452	6513252	1,3	Auzon
50	DO-CEN02 (INT02)	Le Cendre	Route des Martres/Rue du Château	714665	6513326	15,5	Auzon
51	DO-CEN03 (INT04)	Le Cendre	11 Rue de La Rivière	714423	6513122	1,4	Auzon
52	DO-CEN04	Le Cendre	Avenue de l'Auzon/Avenue du Stade	714352	6513223	25,3	Auzon
53	DO-CEN05	Le Cendre	Avenue Centrale/Rue du Moulin	714604	6513485	26,1	Auzon
54	DO-CEN06	Le Cendre	Rue de Galenjas	714999	6513758	67,1	Auzon
55	DO-CEN07 (INT01)	Le Cendre	14 Avenue Nouvelle	715056	6513703	78,7	Auzon
56	DO-CEN08	Le Cendre	Rue de Graveyroux	714548	6513907	1,9	Auzon
57	DO-CEN09	Le Cendre	Carrefour Avenue de l'Allier	714935	6513865	11,3	Auzon
58	DO-CEN10	Le Cendre	Avenue de l'Allier	714916	6513883	5,9	Auzon
59	DO-CRE01	Le Crest	Chemin de la Fontaine	709933	6509913		Rase Auzon
60	DO-CRE02	Le Crest	Rue du Bosquet	709994	659927		Rase Auzon
61	DO-CRE03	Le Crest	Chemin de la Fontaine	710044	6509959		Rase Auzon
62	DO-CRE04	Le Crest	Chemin de la Choprière	710336	6509868	35	Rase Auzon
63	DO-CRE05	Le Crest	Route de la Roche Blanche	710040	6510454	35	Rase Auzon
64	DO-CRE06	Le Crest	Route de la Roche Blanche	710048	6510467	35	Rase Auzon
65	DO-CRE07 (INT10)	Le Crest	D52d Route de la Roche Blanche au Crest	710165	6510923	70	Auzon
66	DO-CRE08 (INT17)	Le Crest	Trop-plein du bassin d'orage	708740	6510601	> 600	Auzon
67	DO-ORC01	Orcet	Rue de l'Auzon/Rue du Clos d'Orcet	712759	6510964	6	Auzon
68	DO-ORC02 (INT08)	Orcet	Voie Romaine/Rue de la Narse	713128	6511220	15	Auzon
69	DO-ORC03	Orcet	Lotissement les Queuilles	713663	6511546	1	Auzon
70	DO-ORC04	Orcet	Rue de la Barrère/Rue du Moulin	713351	6511579	7	Auzon

N°	Identifiant	Commune	Localisation	Coordonnées Lambert 93		Charge de temps sec kgDBO ₅	Milieu récepteur
				X	Y		
71	DO-ORC05	Orcet	Voie Romaine/Impasse Chantoing	712792	6511748	17	Le Petit Auzon Auzon
72	DO-ORC06	Orcet	Voie Romaine/Chemin d'exploitation n°9 (Le Pomerel)	712668	6511882	2	Auzon
73	DO-ORC07	Orcet	Rue de l'Avenir/Rue des Saules	713112	6511850	2	Auzon
74	DO-ORC08	Orcet	Rond Point RD52/Rue du Moulin	713412	6511646	7	Auzon
75	DO-ORC09 (INT07)	Orcet	Lotissement les Queuilles (piscine)	713631	6511498	8	Auzon
76	DO-ORC10	Orcet	Avenue du Chauffour/Rue Saint Verny	713161	6511696	15	Auzon
77	DO-ORC11	Orcet	Rue du Malpas	713200	6511426	1	Auzon
78	DO-ORC12	Orcet	Rond Point RD52	713430	6511645	23	Auzon
79	DO-ORC13	Orcet	Avenue du Chauffour/Rue des Remparts	713152	6511691	8	Auzon
81	DO-ORC14 (INT05)	Orcet	Rue du Moulin Saint-Pierre	713488	6511924	100	Auzon
82	DO-PER01	Pérignat-es-Allier	Avenue de l'Allier/Rue de la Boule (SIVOM de l'Albaret)	717978	6514458		La Boule Ruisseau des Assats Allier
83	DO-PER02	Pérignat-es-Allier	Rue Torrail	717998	6514306		La Boule Ruisseau des Assats Allier
84	DO-PER03	Pérignat-es-Allier	Rond-point de St Bonnet	718341	6514312		La Boule Ruisseau des Assats Allier
85	DO-PER04	Pérignat-es-Allier	Avenue de l'Allier/Rue du Gazou (SIVOM de l'Albaret)	718152	6514376		La Boule Ruisseau des Assats Allier
86	DO-PER05	Pérignat-es-Allier	Avenue de l'Allier/Impasse du Rampau (SIVOM de l'Albaret)	718059	6514457		La Boule Ruisseau des Assats Allier
87	DO-ROM01 (INT16)	Romagnat	Opme RD785	707176	6511801	26	Rase Auzon
88	DO-ROM02	Romagnat	Opme Rue des Hautes	706973	6511866		Rase Auzon
89	DO-GEN01	St-Genès-Champanelle	Fontfreyde Carrefour RD778/RD90	700569	6511686	30	Rase Auzon
90	DO-GEO01	St-Georges-ès-Allier	Rue Sous la Croix	718963	6512426		Rase
91	DO-GEO02	St-Georges-ès-Allier	Rue Sous la Croix	719014	6512429		Rase

N°	Identifiant	Commune	Localisation	Coordonnées Lambert 93		Charge de temps sec	Milieu récepteur
				X	Y	kgDBO ₅	
92	DO-GEO03	St-Georges-ès-Allier	Rue des Roussilles (SIVOM de l'Albaret)	718891	6512693	34	Rase

TITRE II : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 3 : Droit des tiers

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 4 : Autres réglementations

La présente autorisation ne dispense en aucun cas le permissionnaire de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Article 5 : Publication et information des tiers

Conformément aux dispositions de l'article R.181-44 du code de l'environnement, une copie de l'arrêté d'autorisation est déposée à la mairie de la commune d'implantation du projet et peut y être consultée.

Un extrait de la présente autorisation énumérant notamment les motifs qui ont fondé la décision ainsi que les principales prescriptions auxquelles cette autorisation est soumise sera affichée auprès de l'ensemble des communes qui composent l'agglomération d'assainissement de Cournon pendant une durée minimale d'un mois. Un procès-verbal attestant cet affichage sera dressé par les maires des communes concernées.

La présente autorisation sera à disposition du public sur le site Internet de la préfecture du Puy-de-Dôme pendant une durée d'au moins un an.

Article 6 : Voies et délais de recours

La présente autorisation est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent par le pétitionnaire dans un délai de deux mois à compter de sa notification et par les tiers dans un délai de quatre mois à compter de sa publication sur le site Internet de la préfecture du Puy-de-Dôme suivant les conditions de l'article R.181-50 du code de l'environnement.

Le tribunal administratif de Clermont-Ferrand (6 cours Sablon, C.S 90129, 63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1) peut aussi être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Dans le même délai de deux mois, le pétitionnaire peut présenter un recours gracieux. Le silence gardé par l'Administration pendant plus deux mois sur la demande de recours gracieux emporte décision implicite de rejet de cette demande conformément à l'article R.421-2 du code de justice administrative.

Article 7 : Exécution

La secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme,
Le président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Auzon (SIAVA),
Le maire de Chanonat,
Le maire de Cournon-d'Auvergne,
Le maire de La-Roche-Blanche,
Le maire de La-Roche-Noire,
Le maire de Le-Cendre,
Le maire de Le-Crest,
Le maire d'Orcet,
Le maire de Pérignat-ès-Allier,
Le maire de Romagnat,
Le maire de Saint-Genès-Champanelle,
Le maire de Saint-Georges-ès-Allier,

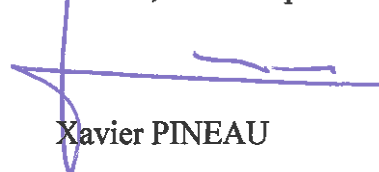
Le directeur départemental des territoires du Puy-de-Dôme,
Le chef du service départemental de l'Agence Française pour la Biodiversité,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Puy-de-Dôme, et dont une copie est adressée pour information au :

Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
Directeur régional de l'agence régional de santé.

Fait à Clermont-Ferrand, le 19 février 2019

Pour la Préfète et par délégation
Pour le Directeur Départemental des Territoires
et par délégation,
Le chef de bureau forêt, chasse espaces naturels,



Xavier PINEAU